

La réconciliation en action : célébrer



10 ans de financement des priorités des Premières Nations



Rapport annuel 2023-2024

Every Loan Tells a Story
2021/22 ANNUAL REPORT

2022/23 Annual Report
Financing Your Future

FNFA
FIRST NATIONS FINANCE AUTHORITY

2015-2016

2019/2020 ANNUAL REPORT

ANNUAL REPORT
2008 - 2010

FNFA
FIRST NATIONS FINANCE AUTHORITY

THE ROAD TO PROSPERITY

FNFA

Stronger Together
2020/21 ANNUAL REPORT

ANNUAL REPORT 2018-2019

ANNUAL REPORT
2016 - 2019

ANNUAL REPORT 2017-2018

FNFA
FIRST NATIONS FINANCE AUTHORITY

FNFA
Financing your future

ANNUAL REPORT

FNFA

FNFA





Notre mission

Aider les communautés des Premières Nations à bâtir leur avenir selon leurs propres conditions.

Crédits

Gestion de projet :
Naomi Mison, Jody Anderson
Brianna Wilson, FNFA

Photographie :
Cattroll Photo Associates
Michael Hintringer
Naomi Mison
Bobbi Setter
Shutterstock
Unsplash
iStock

Conception et mise en page :
Carrie Mayhew

Table des matières

Message du président	4
Faits marquants de l'AFPN	6
Message du président et chef de la direction	9
Prêts totaux de l'AFPN	10
Conseil d'administration	11
Nos activités	14
ESG et ODD : Projets financés par l'AFPN	15
Projets réalisés par les membres	16
Mesures de protection des emprunts collectifs	24
Notre équipe	26
Événements, engagement communautaire et réalisations	28
États financiers audités	31
Glossaire	49



Message du président

Plus forts ensemble

Chef Warren Tabobondung
Première Nation Wasauksing,
ONT.

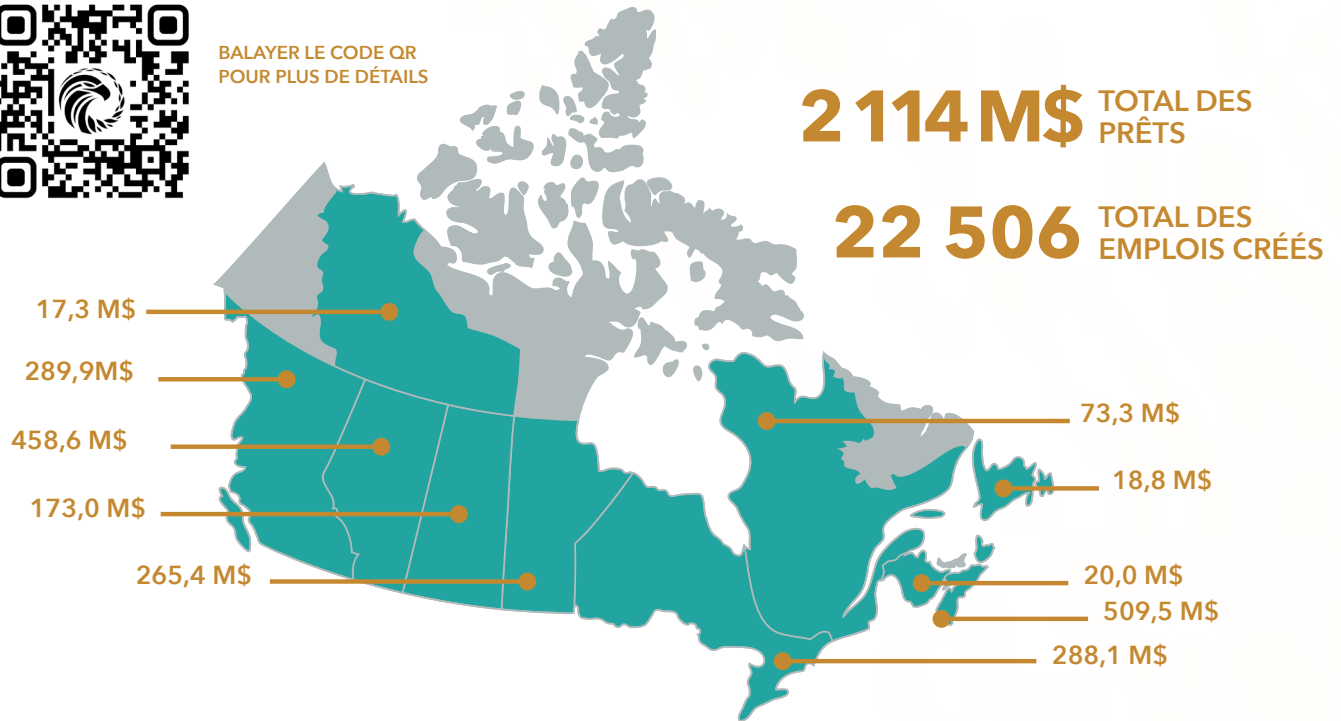
L'AFPN a atteint des jalons remarquables en 2023-2024. Tout en rédigeant mon septième message du président, je réfléchis aux dix années que j'ai passées au sein du conseil d'administration de l'AFPN - trois ans en tant qu'administrateur, puis les sept dernières années à titre de président. J'aimerais commencer mon rapport en remerciant toutes les Premières Nations qui nous ont confié le mandat de réunir les fonds nécessaires à la réalisation de leurs priorités communautaires. Cela a été un véritable travail d'équipe (voir les pages 6 et 7 pour un résumé de notre parcours des dix dernières années).

Lorsque j'ai été élu pour la première fois au conseil d'administration de l'AFPN, celle-ci comptait 13 Premières Nations membres qui avaient demandé des prêts totalisant 93 M\$. Notre taux d'emprunt était de 50 points de base (1/2 de 1 %) supérieur à celui d'une débenture comparable de l'Ontario. Les premiers prêts se sont axés sur les besoins en infrastructures communautaires, tels que des bâtiments administratifs, un centre polyvalent, des logements, un terrain de sport et d'autres priorités. L'AFPN avait deux cotes de crédit, l'une de Moody's Investors Service à A3 et l'autre de S&P Global Ratings à A-. Soixante pour cent de nos prêts ont été accordés aux Premières Nations de la Colombie-Britannique. Le Canada a fourni plus de la moitié de notre financement opérationnel et nous avons enregistré un déficit d'exploitation de 127 000 \$. Nous n'étions pas encore près de l'autosuffisance opérationnelle.

Comparons ma première année en tant qu'administrateur à l'exercice qui vient de se terminer. En 2023-2024, le conseil d'administration a approuvé le 169^e membre (avec une représentation des membres dans les dix provinces et les T.N.-O.) avec des demandes de financement qui ont porté le portefeuille de prêts de l'AFPN à plus de 2 G\$, avec une répartition assez homogène entre les provinces. C'est une étape formidable. Au cours de ces dix années, nos cotes de crédit n'ont cessé de progresser, Moody's Investors Service se situant désormais à Aa3 et S&P Global Ratings à A+. Nous avons ajouté une troisième agence de notation, DBRS Morningstar, qui nous a attribué la cote AA (faible). La clôture de notre dixième débenture a eu lieu à la fin de janvier, et elle été souscrite par 34 investisseurs. L'écart entre les débentures de l'AFPN et celles de l'Ontario a diminué à dix points de base (1/10^e de 1 %), ce qui témoigne du travail de notre personnel et des histoires de nos membres, qui ont suscité l'intérêt des investisseurs, en raison de l'utilisation du produit de leur prêt. La capacité de l'AFPN à mobiliser davantage de capitaux pour ses membres s'est traduite par une évolution des priorités des communautés, qui sont passées principalement des infrastructures à des possibilités de développement économique. Les membres de l'AFPN empruntent désormais à des taux inférieurs à ceux de leurs partenaires du secteur privé dans le cadre de projets de nature économique. Les Premières Nations sont désormais un partenaire commercial recherché. Les membres du conseil d'administration de l'AFPN représentent maintenant huit des dix régions provinciales.



BALAYER LE CODE QR
POUR PLUS DE DÉTAILS



Grâce à cette croissance, l'AFPN est parvenue à l'autosuffisance et n'a plus besoin de fonds de fonctionnement de la part du Canada. Tel était l'objectif de l'AFPN depuis sa création. Puisque l'AFPN génère un excédent chaque année, le conseil d'administration se trouve maintenant dans la position enviable d'établir une politique sur la meilleure façon d'utiliser ces fonds au profit des membres actuels et futurs.

L'un de mes objectifs, en tant que président, est d'élargir le nombre de membres emprunteurs de l'AFPN à toutes les Premières Nations du Canada. À cette fin, j'ai été très heureux de constater que, le 20 juin dernier, les modifications à la LGFPN ont reçu l'appui de tous les partis à la Chambre des communes. Ces modifications à la Loi étendent l'adhésion à l'AFPN aux communautés signataires de traités et communautés autonomes, aux conseils tribaux (entités économiques des Premières Nations) et aux organismes sans but lucratif qui fournissent des services aux communautés des Premières Nations (p. ex., eau, santé, éducation, etc.). Les modifications ont également établi l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) afin de fournir les compétences et les processus nécessaires pour veiller à ce que les communautés des Premières Nations et les organisations autochtones puissent planifier, acquérir, posséder et gérer efficacement des infrastructures sur leurs terres, de façon à aider volontairement les communautés à réaliser des projets, du stade de l'idée initiale jusqu'à l'achèvement. La rédaction de ces modifications relève du ministère de la Justice et devrait être terminée en 2024.

En 2023-2024, le conseil d'administration a accepté 15 Premières Nations en tant que nouveaux membres, a approuvé 20 nouvelles lois sur les emprunts totalisant 320 M\$ et a approuvé 281 M\$ en demandes de prêt. Une autre année bien remplie et couronnée de succès. Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur temps, leur travail et leur dévouement à l'égard de nos membres.

Je tiens aussi à remercier le ministre Gary Anandasangaree, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), pour son soutien continu à l'égard des modifications à notre Loi et pour tout financement de projet spécial fourni. Cet appui solide permet à l'AFPN de continuer à s'acquitter de son mandat envers ses membres.

Enfin, je tiens à remercier notre personnel croissant qui gère les activités quotidiennes de notre organisation sans égale. Je suis heureux de constater que de plus en plus de Premières Nations profitent des avantages d'être membre de l'AFPN, et je sais que c'est en grande partie grâce au personnel de l'AFPN.

Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch

Faits marquants de l'AFPN

2014

OBTENTION D'UNE COTE DE CRÉDIT À LONG TERME INITIALE :
Moody's Investors Service (A3, stable);
S&P Global Ratings (A-, stable)

90 M\$
ÉMISSION DE
LA PREMIÈRE
DÉBENTURE

13
MEMBRES
EMPRUNTEURS

2018

RÉCIPIENDAIRE DU PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL : Innovation financière

HAUSSE DE LA COTE DE CRÉDIT
S&P Global Ratings (A+, stable)

2020

HAUSSE DE LA COTE DE CRÉDIT
Moody's Investors Service (Aa3, stable)

2021

Taux d'intérêt de l'AFPN correspondant aux taux provinciaux

Financement de projets communautaires d'une valeur de

1 G\$

COTE DE CRÉDIT INITIALE ACCORDÉ AU PAPIER COMMERCIAL :

DBRS Morningstar (R-1 moyen, avec tendance stable)

2017

HAUSSE DE LA COTE DE CRÉDIT Moody's Investors Service (A2, stable)



LANCEMENT DU PROGRAMME DE PAPIER COMMERCIAL À L'APPUI

de taux d'intérêt inférieurs dans le cadre du programme de financement provisoire

2022

Autosuffisance opérationnelle

2023

Mise à jour des perspectives de cote de crédit : S&P Global Ratings de perspectives stables à perspectives positives

Lauréat du prix international « **FINANCE FOR THE FUTURE** » qui est décerné à des organisations internationales qui appuient l'intégration de la durabilité dans la prise de décisions financières

2024

169
MEMBRES
EMPRUNTEURS

PASSAGE DE L'AFPN DE L'INDICE DES MUNICIPALITÉS

à l'indice des organismes fédéraux, améliorant ainsi sa capacité d'accéder à des capitaux sur les marchés nationaux et internationaux pour répondre à la demande accrue des membres

Financement de projets communautaires d'une valeur de

2 G\$

ÉMISSION DE LA DIXIÈME DÉBENTURE :

357 M\$

OBTENTION D'UNE COTE DE CRÉDIT À LONG TERME SUPPLÉMENTAIRE : DBRS Morningstar (AA (faible), avec tendance stable)

MODIFICATIONS À LA LOI : conseils tribaux, nations autonomes et signataires de traités et organismes sans but lucratif au service des peuples autochtones pour financer des projets avec l'AFPN.



Message du président et chef de la direction

Ernie Daniels
Salt River First Nation, T.N.-O

En 2011-2012, ma première année en tant que président et chef de la direction de l'AFPN, j'ai décrit ce que j'imaginai que l'AFPN pourrait réaliser avec suffisamment de soutien et de confiance de la part de ses membres emprunteurs. Cela comprenait l'émission réussie de plusieurs débetures et la détention d'un portefeuille de prêts dépassant les 250 M\$, au profit de 25 communautés.

Après un peu plus d'une décennie, je suis extrêmement fier de communiquer que 364 Premières Nations ont volontairement adhéré à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGFPN), et que 169 d'entre elles ont achevé tous les processus nécessaires pour devenir membre emprunteur de l'AFPN. Ensemble, les Premières Nations et les organisations de la LGFPN ont créé un programme de renommée mondiale qui améliore le développement des capacités internes, crée un régime d'impôt foncier pour les communautés qui choisissent cette voie et permet l'accès au capital à des taux comparables à ceux dont bénéficie la province de l'Ontario.

Rétrospective de 2023-2024

L'exercice 2023-2024 a été marqué par des célébrations pour les membres de l'AFPN, son conseil d'administration (conseil) et son personnel : l'organisation a maintenu son autosuffisance opérationnelle, nous avons émis notre dixième débeture, notre portefeuille de prêts a dépassé le niveau de 2 G\$, nous avons reçu l'appui de tous les partis pour les modifications importantes à notre Loi (voir le message du président), l'AFPN a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs en Colombie-Britannique et a signé un protocole d'entente avec ses homologues australiens, et nous avons constaté une augmentation importante du nombre d'investisseurs institutionnels qui ont souscrit l'émission de notre dernière débeture. L'AFPN a également entrepris des démarches pour mettre sur pied un comité technique chargé d'examiner la possibilité d'établir un modèle d'assurance à but non lucratif spécifiquement destinés aux communautés et aux entrepreneurs autochtones, soit l'assurance-biens et l'assurance-cautionnement.

La dixième débeture, dont la clôture a eu lieu le 24 janvier 2024, était d'un montant de 357 M\$, la plus importante à ce jour. Compte tenu de l'augmentation du nombre de membres emprunteurs de l'AFPN et de la perspective d'un accroissement de notre programme d'émission de débetures, le personnel a effectué d'importantes tournées de présentations aux investisseurs tout au long de l'automne. Ces présentations auprès des investisseurs ont permis d'élargir notre base de détenteurs de débetures et d'assurer à nos membres un accès à des capitaux plus importants à mesure que les possibilités offertes aux membres des Premières Nations s'élargissent.

Le conseil et le personnel de l'AFPN ont célébré le moment où notre portefeuille de prêts a atteint le niveau de 1 G\$ en 2020-2021. Les institutions de la LGFPN ont poursuivi leur travail de sensibilisation auprès des Premières Nations d'un océan à l'autre, ce qui a permis à l'AFPN d'atteindre le niveau de 2 G\$ trois années plus tard. Et, selon nos dossiers de prêt en cours, nous prévoyons atteindre la barre des 3 G\$ avant la fin de 2025-2026.

¹*Closing the Infrastructure Gap by 2030 - A Collaborative and Comprehensive Cost Estimate Identifying the Infrastructure Investment Needs of First Nations in Canada*, mars 2024



169
MEMBRES



22 506
EMPLOIS CRÉÉS



10
DÉBENTURES



4 597 M\$
PRODUCTION ÉCONOMIQUE

Cette dynamique de croissance est attribuable à la participation accrue des Premières Nations aux occasions d'investissement et à la reconnaissance par le secteur privé que les Premières Nations sont des partenaires commerciaux avantageux. Cette évolution de la pensée politique et du secteur privé s'inscrit parfaitement dans le cadre du mandat de l'AFPN en vertu de notre Loi, soit le financement des possibilités économiques. Pour nos membres, l'importance de ces entreprises à but lucratif réside dans le fait qu'elles génèrent des liquidités indispensables pour permettre aux Premières Nations de réaliser leurs priorités communautaires.

En octobre, le conseil de l'AFPN a organisé une retraite de planification pour discuter des façons possibles d'utiliser nos excédents opérationnels au profit des membres actuels et futurs. Bien que la politique n'ait pas encore été finalisée, les discussions ont porté sur la possibilité d'offrir des avantages à nos membres, et peut-être des programmes d'éducation axés sur le renforcement des capacités.

Refinancement de notre première débenture

Il y a dix ans, l'AFPN a émis sa première débenture d'un montant de 90 M\$, dont la date d'échéance est le 26 juin 2024. C'était la première fois au monde qu'un groupe de Premières Nations obtenait du financement directement des marchés financiers, à l'instar d'autres paliers de gouvernement. En raison de sa taille réduite, l'AFPN a renouvelé cette débenture à deux reprises (en 2015 et en 2016), majorant de 161 M\$ le solde impayé. Ces changements ont permis à nos membres emprunteurs d'avoir accès à un financement prévisible et à faible taux. La planification communautaire à long terme est devenue possible et n'est plus un simple espoir. L'AFPN refinancera cette première débenture au début de juin 2024.

Maintien de la diligence raisonnable

Toutes les demandes de prêt de l'AFPN doivent être approuvées à l'unanimité par le conseil. Dans le cadre de la transition du portefeuille de prêts de l'AFPN au cours des premières années, qui était principalement axé sur les infrastructures, vers un portefeuille plus axé sur les infrastructures et le développement économique, nous avons continué à recruter, dans les régions géographiques pertinentes, des employés possédant les compétences

appropriées. Au fur et à mesure de notre croissance, nous avons maintenu les mêmes pratiques de diligence raisonnable financière, d'examen juridique et de surveillance.

Programme d'investissement de l'AFPN

L'un des mandats de l'AFPN est d'offrir des services d'investissement à ses membres. Je suis heureux d'annoncer que 18 membres utilisent ce service pour obtenir des revenus de placements supérieurs, et l'AFPN gère des investissements de 115,53 M\$. Les taux de l'AFPN continuent d'être comparables à ceux des autres paliers de gouvernement.

Programme de papier commercial

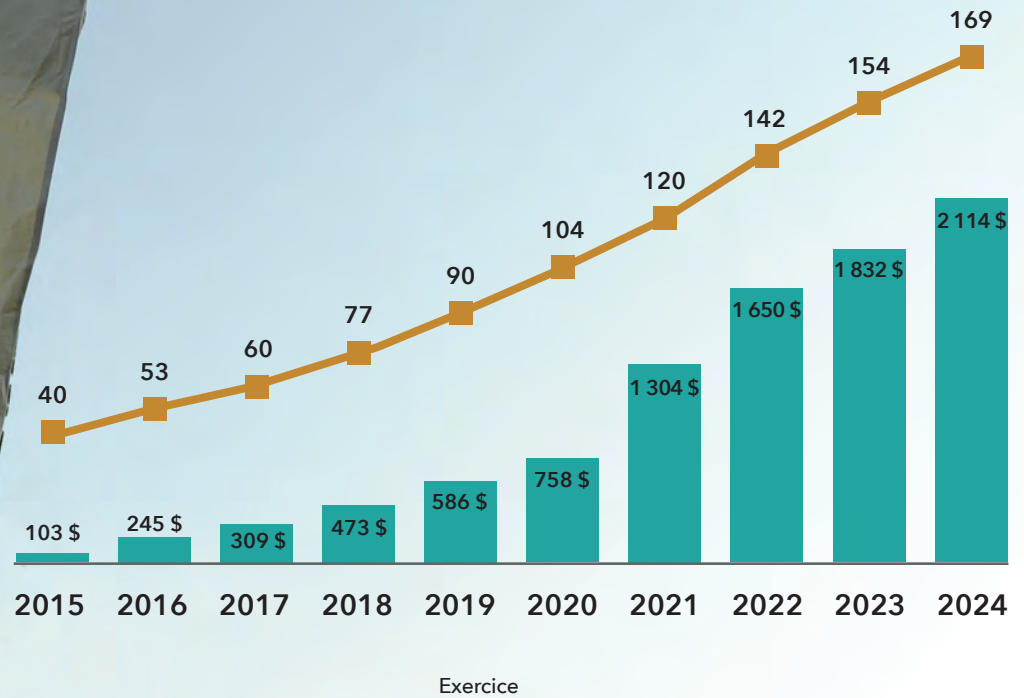
Aux termes du programme de papier commercial de l'AFPN, des émissions d'un montant de 400 M\$ ont lieu chaque mois, et elles continuent d'être sursouscrites. Compte tenu de l'augmentation du nombre de membres emprunteurs, le personnel étudie la possibilité de porter à 600 M\$ les émissions aux termes de ce programme. Ces prêts « relais » sont ensuite transformés en débentures lorsque les liquidités sont suffisantes. De plus amples informations seront communiquées à nos investisseurs lorsque nous aurons finalisé nos décisions à l'interne.

Monétisation

L'AFPN continue de discuter du concept de monétisation avec les partis politiques fédéraux et les bureaucrates à Ottawa. Des études récentes ont conclu que le déficit d'infrastructures entre les communautés des Premières Nations et le reste du Canada s'élève à 349 G\$, mais qu'il continue de se creuser. La monétisation est un processus par lequel nos membres fourniraient à l'AFPN leurs projets d'infrastructures prêts à démarrer, l'AFPN mobiliserait le financement nécessaire et le Canada couvrirait entièrement le service de prêt annuel. Selon cette approche, les revenus autonomes des Premières Nations ne seraient pas touchés.

Pour conclure, j'aimerais remercier nos membres des Premières Nations pour leur soutien continu au cours du dernier exercice, notre conseil d'administration pour avoir toujours été disponible pour examiner les demandes de prêt à court préavis ainsi que notre personnel qui travaille fort pour toujours respecter les délais de financement des prêts de nos membres.

Total des prêts en cours et nombre de membres emprunteurs de l'AFPN



—■— Nombre de membres
— Total des prêts (M\$)

Conseil d'administration



Président, Chef
Warren Tabobondung
Wasauksing First Nation, ONT.

Le chef Warren Tabobondung en est à son cinquième mandat consécutif de deux ans en tant que chef de la Wasauksing First Nation. Tout au long de son mandat, le chef Tabobondung a occupé les portefeuilles des finances, de la gouvernance, du logement et des membres. Il apporte au conseil ses prouesses financières, son sens des affaires et sa diplomatie. Il a été inspiré à se joindre au conseil d'administration de l'AFPN après avoir fait l'expérience directe de ce que représente l'institution et de la façon dont elle soutient les Premières Nations d'un océan à l'autre. Le chef Tabobondung veut que les autres Premières Nations sachent qu'elles peuvent réaliser les rêves de leur communauté avec le soutien de l'AFPN.



Administrateur,
Conseiller Patrick Courtois
Première Nation des
Pekuakamiunuatsh, QC

Le conseiller Patrick Courtois en est à son troisième mandat consécutif de trois ans pour la Première Nation des Pekuakamiunuatsh (Mashteuiatsh). Il détient actuellement les portefeuilles de l'éducation, des droits et de la protection des terres, de la gouvernance, et de la commission consultative du projet de constitution. Il est fier de sa capacité à unifier les nations en établissant des ponts. Il a été motivé à se joindre au conseil d'administration parce qu'il veut contribuer à préparer l'avenir des Premières Nations partout au Canada. Le conseiller Courtois veut que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN est le meilleur outil qu'elles peuvent utiliser pour financer des projets et atteindre leurs objectifs.



Vice-Président,
Chef Derek Epp
Première Nation Tzeachten, C.-B

Le chef Derek Epp en est à son deuxième mandat consécutif de trois ans en tant que chef de la Première Nation Tzeachten. Ses principaux domaines d'intérêt sont les services sociaux et préventifs, les droits et titres, et le développement économique. Avec une formation en travail social, le chef Epp s'efforce de trouver un équilibre entre la surveillance financière et un désir de croissance économique. Il a été inspiré à se joindre au conseil d'administration de l'AFPN après avoir été témoin de son approche progressive pour répondre aux besoins en capital et en infrastructures des communautés des Premières Nations. Le chef Epp veut que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN travaille avec ses membres pour fournir un financement concurrentiel et pour renforcer les capacités afin d'assurer le succès à long terme des projets.





Administrateur,
Chef Ross Perley
Première Nation Tobique, N.-B.

Le chef Ross Perley en est à son quatrième mandat consécutif de quatre ans en tant que chef de la Première Nation Tobique (Neqotkuk). Il s'est engagé à bâtir des communautés sûres, saines et durables en utilisant des politiques publiques progressistes, le développement économique et les énergies renouvelables. Le chef Perley veut que les autres Premières Nations sachent que le financement durable à long terme de l'AFNP aidera les communautés à exercer un plus grand contrôle et une plus grande autonomie.



Administrateur, Conseiller
Ryan Littlejohn
Première Nation O'Chiese, ALB.

Le conseiller Ryan Littlejohn en est à son premier mandat de quatre ans en tant que conseiller de la Première Nation O'Chiese. Ses contributions comprennent ses antécédents financiers comme technicien comptable, administrateur élu pour l'accord de règlement concernant la revendication territoriale et trésorier du conseil d'administration du centre d'affaires et de développement d'O'Chiese. Il s'est joint au conseil d'administration de l'AFPN pour comprendre et participer à l'indépendance financière des Premières Nations. Le conseiller Littlejohn veut que les autres Premières Nations sachent que l'AFPNFA fournit de l'aide et de l'assistance aux nations à l'échelle du Canada qui ont leur propre source de revenus et qui sont prêtes à poursuivre des initiatives de développement économique.



Administrateur, Conseiller
Patrick Brennan
Henvey Inlet First Nation, ONT.

Le conseiller Patrick Brennan en est à son sixième mandat de deux ans en tant que conseiller de la Henvey Inlet First Nation. Il détient des portefeuilles dans les domaines de l'éducation, de la santé, des ressources humaines et des terres. Il a joué un rôle essentiel dans l'établissement d'une fiducie pour sa communauté. Le conseiller Brennan connaît bien l'élaboration de lois foncières qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en service du projet éolien Henvey Inlet. Il a décidé de se joindre au conseil d'administration afin de faire connaître les mandats de l'AFPN après avoir fait l'expérience lui-même du soutien que l'AFPN a fourni lors de l'installation d'un parc éolien de 1 G\$. Le conseiller Brennan veut que les autres Premières Nations sachent que l'adaptabilité et l'empressement de l'AFPN à explorer de nouvelles entreprises commerciales sont impressionnants et peuvent améliorer la qualité de vie des membres de nos communautés.



Administratrice, Conseillère
Veronica McGinnis
Bande Indienne d'Osoyoos, C.-B.

La conseillère Veronica McGinnis en est à son quinzième mandat consécutif de deux ans en tant que conseillère de la bande indienne d'Osoyoos et préside le comité d'examen des demandes. Elle est responsable du portefeuille de la santé et des services sociaux et agit comme agente de liaison pour l'administration de la bande indienne d'Osoyoos, le centre culturel Nk'Mip et le vignoble Nk'Mip. Avec plus de 25 ans d'expérience en soutien au tissu social des communautés des Premières Nations, elle priorise les mesures préventives pour améliorer le bien-être physique, émotionnel et mental. La conseillère McGinnis veut que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN est une excellente ressource pour aider les communautés à devenir autosuffisantes.



Administrateur, Conseiller
Michael Paul
Première Nation Acadia, N.-É.

Le conseiller Michael Paul est conseiller de la Première Nation Acadia, composée de six réserves qui s'étendent sur 300 km d'Halifax à Yarmouth, le long de la rive sud de la Nouvelle-Écosse. Élu depuis 2002, ses portefeuilles comprennent la formation et l'éducation, le développement économique et les finances. Après 20 ans d'expérience en gouvernance, le conseiller Paul comprend, pour l'avoir vécu, qu'avec l'éducation et une gestion financière judicieuse, les communautés et leurs membres peuvent se développer, s'épanouir et prospérer. Il a été motivé à rejoindre le conseil d'administration de l'AFPN parce qu'il croit en son objectif et veut être impliqué dans sa croissance. Le conseiller Paul veut que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN offre aux nations des options de financement à de meilleurs taux que ceux offerts par les banques commerciales.



Administrateur, Conseiller
Steven Johnston
Mistawasis Nêhiyawak, SASK.

Le conseiller Steven Johnston en est à son deuxième mandat consécutif de quatre ans en tant que conseiller de Mistawasis Nêhiyawak. Il siège au comité des finances et de vérification de sa Nation et est responsable des portefeuilles du développement économique des bandes, des finances, du logement et des services à l'enfance et à la famille. Le conseiller Johnston applique ses connaissances pratiques des tactiques de croissance et de diversification à chaque entreprise qu'il entreprend. Il a été motivé à se joindre au conseil d'administration pour acquérir une meilleure compréhension de l'organisation, en apprendre davantage sur les communautés que l'AFPN soutient et pour assurer la supervision. Le conseiller Johnston veut que les autres Premières Nations sachent que l'AFPN offre des possibilités et du financement pour poursuivre des projets de développement économique et d'infrastructures qui répondent à des besoins particuliers de la communauté.



Administratrice, Conseillère
Dawn Styran
Première Nation Leq'a:mel, C.-B.

La conseillère Dawn Styran en est à son deuxième mandat consécutif de quatre ans en tant que conseillère de la Première Nation Leq'a:mel et préside le comité d'audit de l'AFPN. Ses portefeuilles actuels dans sa communauté comprennent l'éducation et les services à l'enfance et à la famille. En tant que travailleuse sociale accréditée, la conseillère Styran s'efforce d'offrir des programmes sociaux significatifs dans sa communauté. Elle veut que les membres sachent que l'AFPN ne se contente pas de prêter de l'argent; elle aide les communautés à se développer selon leurs propres conditions et de la manière qu'elles connaissent le mieux.



Administrateur, Conseiller
William Kaysaywaysemat
Première Nation
Kahkewistahaw, SASK.

Le conseiller William Kaysaywaysemat en est à son troisième mandat en tant que conseiller de la Première Nation Kahkewistahaw. Tout au long de son mandat, il a occupé des portefeuilles dans les domaines de l'administration, de l'éducation, des finances, des terres et des ressources, de l'adhésion, et de la fiducie. Il a décidé de se joindre au conseil d'administration de l'AFPN parce qu'il estime que c'est la responsabilité d'un leader de continuer à se former tout en aidant les communautés à développer leurs capacités. Le conseiller Kaysaywaysemat est un agent fiduciaire certifié qui lui permet de devenir fiduciaire de n'importe quelle organisation. Il a également récemment terminé le programme de leadership autochtone certifié de l'AFOA en 2023. Le conseiller Kaysaywaysemat souhaite que les autres Premières Nations connaissent les nombreuses ressources disponibles sans frais pour aider les communautés à fonctionner sans heurts, à croître et à prospérer.

Nos activités

Notre histoire

Bâtir un patrimoine et améliorer la qualité de vie des membres des Premières Nations. C'est la raison pour laquelle l'AFPN a été créée en 2005 en vertu de la Loi, et c'est la raison pour laquelle nous existons encore aujourd'hui.

En tant qu'institution d'emprunt et d'investissement collectif à but non lucratif appartenant aux Premières Nations et gérée par elles, nous offrons aux gouvernements des Premières Nations un accès aux mêmes types de financement abordable auxquels tous les autres paliers de gouvernement au Canada ont accès.

Mais nous faisons plus que simplement offrir des services de prêt et d'investissement à des taux préférentiels; nous sommes à l'écoute de nos membres, nous les conseillons et nous veillons à ce que les gouvernements des Premières Nations puissent financer leur avenir pour les générations futures.

Notre mandat

Notre mandat, tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la Loi) et son règlement d'application, consiste à fournir du financement, des services d'investissement et des services consultatifs aux gouvernements des Premières Nations du Canada qui sont volontairement inscrites à l'annexe à notre Loi.

Nos services

L'AFPN aide les Premières Nations à répondre à leurs besoins financiers et d'investissement dans trois domaines clés, notamment:

- 1. Services de financement :** Lever des capitaux à court et à long terme, à faibles coûts sur les marchés financiers au nom des membres emprunteurs pour leurs priorités communautaires, y compris des projets d'infrastructures ou de développement économique ou encore des projets fonciers ou à caractère social.
- 2. Services d'investissement :** Fournir aux membres investisseurs des options d'investissement souples, à faible risque et à haut rendement.
- 3. Services consultatifs :** Offrir aux Premières Nations un soutien et des conseils en matière de planification des immobilisations.

En tant qu'organisme à but non lucratif, nous ne facturons pas de frais, nos taux d'intérêt sont bien inférieurs au taux

préférentiel des banques et nous proposons des modalités de financement à plus long terme. Notre mandat est de fournir nos services à nos membres aux meilleurs taux possibles.

Pourquoi choisir la FNFA pour vous aider à réaliser votre projet?

Notre structure est solide : la FNFA s'inspire du modèle éprouvé des pouvoirs d'emprunt collectifs du gouvernement et jouit de trois cotes de crédit de qualité supérieure. Nous mobilisons des fonds en émettant des débetures et des titres de créance à court terme sur les marchés financiers. Tous les prêts de la FNFA sont garantis par des sources de revenus existantes admissibles.

Comme en témoignent les récits qui sont relatés plus loin, la FNFA s'efforce de veiller à ce que nos nations membres construisent leur propre avenir à leurs propres conditions et aux meilleurs taux. Nous sommes reconnus pour notre prudence et notre responsabilité financières. Qui plus est, nos programmes de prêts fonctionnent en harmonie pour mieux répondre aux besoins de financement de nos membres. Le programme de financement provisoire offre aux membres un financement immédiat à taux variable pour les besoins à court terme (taux actuel* 6,00 %), tandis que le programme de financement par débetures offre un financement à long terme à taux fixe (taux actuel* 4,50 %).
*Les taux peuvent varier. Veuillez consulter le site fnfa.ca pour connaître les taux les plus à jour.

Étapes pour devenir membre emprunteur



Demander l'inscription à l'annexe de la LGFPN



Collaborer avec le CGF et(ou) la CFPN



Résolution du conseil de bande pour demander de devenir membre emprunteur de l'AFPN



Revue et approbation de l'adhésion et des prêts par le conseil d'administration de l'AFPN

Pourquoi les ESG et les ODD sont-ils importants?

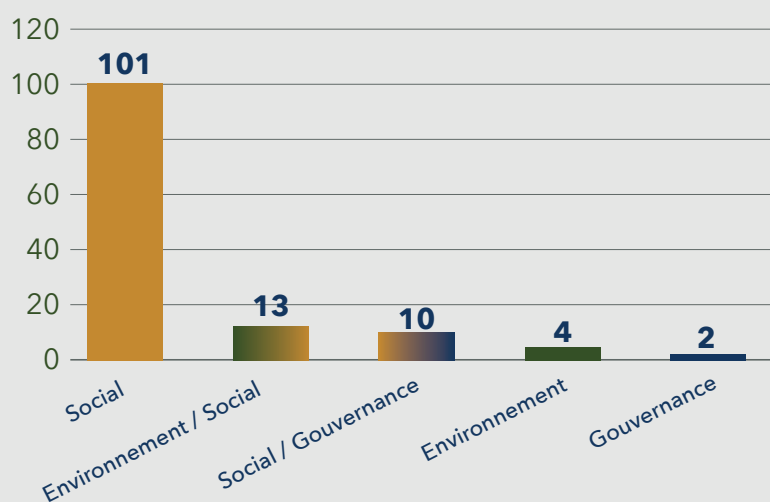
Présentés pour la première fois en 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont devenus un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et veiller à ce que, d'ici 2030, tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité. L'importance des ODD s'est rapidement répercutée sur les marchés financiers mondiaux, de nombreux investisseurs insistant pour qu'une partie de leur portefeuille de placements soit détenue dans des titres qui représentent ces objectifs. Cette catégorie de placements est connue sous le nom d'environnement, de société et de gouvernance d'entreprise (ESG).

L'AFPN a constaté une augmentation des demandes d'information de la part des investisseurs sur la façon dont les projets financés respectent les ODD et les critères ESG. Il est intéressant de noter que les obligations de l'AFPN cadrent parfaitement avec les catégories ODD et ESG puisque les projets des membres sont axés sur les communautés (social), le financement de projets d'énergie verte (environnement) et l'administration (gouvernance).

L'AFPN continue d'étiqueter tous les projets financés en fonction des critères ESG et des ODD, et nous communiquons les résultats aux investisseurs aux fins d'analyse et d'examen avant l'émission de nos débentures. Il s'agit notamment de recueillir les témoignages de nos membres emprunteurs pour démontrer comment chaque prêt raconte l'histoire des répercussions positives dans les communautés des Premières Nations.

« ...tous les projets financés par l'AFPN respectent les critères ESG et ODD... »

Nombre de prêts selon les critères ESG



ESG

E

Environnement

S

Social

G

Gouvernance

ODD



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour en savoir plus sur les objectifs de développement durable (ODD), allez à sdgs.un.org/goals

Projet de membre vedette

Première Nation Chippewas de Rama : À l'écoute de sa communauté

Lieu : Ontario

Nation : Première Nation Chippewas de Rama



« Lorsque vous écoutez les membres de votre communauté, il est rare qu'ils aient tort », affirme le chef Ted Williams de la Première Nation des Chippewas de Rama, aussi connue sous le nom de Rama.

La communauté de plus de 1 000 hectares (2 500 acres) est nichée dans la région de Lake Country, en Ontario, sur la rive est du lac Couchiching, à environ 90 minutes au nord de Toronto, en Ontario.

Les membres de la Première Nation de Rama sont des Ojibwés qui, avec les Premières Nations d'Odawa et de Pottawatomi, font partie de la Confédération des Trois Feux. Tout au long de son histoire, Rama a été connu comme le « lieu de rassemblement », un endroit où les voyageurs se rendaient pour faire du commerce, chercher un avocat ou des médicaments et prendre part à d'excellentes rencontres.



ESG

S Social

ODD

10

INÉGALITÉS
RÉDUITES

3

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Lorraine McRae et Rodney Noganosh – Anciens chefs de Rama

C'est une communauté qui tire sa force et son inspiration du passé tout en préparant son avenir.

Le développement et la construction de Mnoyaawgamig, ou maison du bien-être, ont constitué une initiative importante pour le bien-être futur de la nation. Pendant des années, les membres de la communauté avaient indiqué qu'il s'agissait d'un projet prioritaire pour la Première Nation d'environ 2 000 membres, dont 763 vivent dans la réserve.

Le carrefour des services de santé et des services sociaux, d'une superficie de près de 5 000 mètres carrés (44 000 pieds carrés), regroupe sous un même toit les services de santé, les soins communautaires, l'éducation en santé, les loisirs pour les aînés et les programmes scolaires.

Avant l'inauguration de l'immeuble en 2022, les services de santé et les services sociaux étaient répartis à l'échelle de la communauté, ce qui rendait difficiles non seulement la gestion du personnel et la rationalisation des programmes, mais surtout, la continuité des soins pour les membres de Rama.

« Nous réunissons notre communauté tous les dix ans pour établir une vision stratégique, et au cours de la dernière ronde de discussions en 2015, nos membres nous ont dit qu'ils avaient besoin d'un programme de soins plus cohésif », déclare le chef Williams, un résident de Rama depuis toujours.

La nation exploite déjà avec succès plusieurs entreprises sur son territoire, notamment le Black River Wilderness Park, le Rama Country Market and Gas Bar, Tim Hortons, une ferme communautaire, deux centres commerciaux, un magasin de cannabis, la marina Ojibway Bay et les magasins du Casino Rama.

Bien que le chef et le conseil aient compris l'importance de construire le nouveau centre de santé, la voie à suivre pour

mettre en place le financement pour le projet n'était pas aussi évidente.

Puisque les banques commerciales n'étaient pas en mesure de proposer une option de financement adaptée au projet, la Première Nation de Rama s'est tournée vers l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) pour obtenir un financement abordable, à des taux inférieurs à ceux des banques à charte. Outre le financement du projet à hauteur de 10,5 M\$, l'AFPN a également donné au chef et au conseil de Rama de précieux conseils tout au long du processus de construction, qui a inévitablement été confronté à des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19.

« Nous avons vu l'AFPN comme une excellente possibilité parce qu'il s'agit d'une organisation autochtone qui comprend l'importance des projets communautaires, alors que les grandes banques ont tendance à voir les choses sous un angle purement économique », explique le chef Williams.

« L'AFPN a pris en considération notre vision communautaire et la portée de ce projet. Je pense que ce qui importe le plus, c'est que l'AFPN reconnaît que ce type de projet apporte plus à la communauté qu'il ne génère de revenus. »

Le chef Williams estime que, bien que la construction du centre de santé de Rama soit terminée, la relation entre sa nation et l'AFPN ne fait que commencer.

« Nous avons d'autres rêves pour la communauté, et je pense que c'est la pointe de l'iceberg, non seulement pour la Première Nation de Rama, mais aussi pour les autres Premières Nations du Canada. »

Il ajoute : « Je crois que les rêves, les paroles, les écrits et les aspirations à long terme doivent se concrétiser. »

« L'AFPN nous a aidés à le faire. »

Projet de membre vedette

Nipissing First Nation : Bâtir un avenir meilleur pour nos enfants

Lieu : Ontario

Nation : Nipissing First Nation



La Nipissing First Nation est une communauté dynamique et résiliente située à North Bay, en Ontario. La Nipissing First Nation est le foyer des Anishinabes et s'étend sur plus de 30 000 acres de terres riches en ressources naturelles et en patrimoine culturel.

La garderie Duchesnay, située dans la communauté de Duchesnay, témoigne de la puissance des partenariats stratégiques et du développement axé sur la communauté. Plus qu'une simple garderie, cet établissement ultramoderne offre un environnement sécuritaire, stimulant et éducatif aux enfants âgés de 18 mois à 5 ans. C'est une pierre angulaire de l'avenir de la Nipissing First Nation, qui appuie la croissance et le développement de ses membres les plus jeunes.

La garderie offre une gamme d'activités conçues pour favoriser le développement spirituel, intellectuel, émotionnel, physique et social des enfants. Les programmes comprennent des activités de préparation à l'école, des excursions



ESG

ODD

S Social

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



scolaires, des sorties communautaires et l'intégration quotidienne de programmes culturels autochtones, comme l'enseignement des langues. Cette approche holistique soutient le développement physique, spirituel, social, émotionnel et intellectuel de l'enfant.

L'Administration financière des Premières Nations (AFPN) a joué un rôle crucial dans la concrétisation de ce projet en offrant des prêts abordables et accessibles. Leur expertise en gestion financière et leur dévouement à la croissance économique des Premières Nations ont permis à la Nipissing First Nation d'obtenir les fonds nécessaires avec confiance et facilité. Le chef Scott McLeod, de la Nipissing First Nation, a déclaré : « L'appui de l'AFPN nous a aidés à franchir des étapes importantes dans notre développement communautaire. Leur capacité à nous offrir des prêts abordables et accessibles a été cruciale pour faire de ce projet une réalité. »

Au-delà des projets individuels comme la garderie, l'AFPN a considérablement amélioré la santé financière globale de la Nipissing First Nation. Grâce à des emprunts et à des investissements stratégiques, la communauté a pu accroître ses fonds souverains, ce qui lui a permis d'entreprendre d'autres initiatives de développement et d'améliorer les services communautaires. Cette stabilité financière permet à la Nipissing First Nation de créer un avenir plus durable pour tous ses membres. Comme l'a souligné le chef McLeod, « Cette stabilité financière nous permet de poursuivre d'autres initiatives de développement, d'améliorer les services communautaires et de créer un avenir plus durable pour tous les membres de notre Première Nation. »

Le succès de la garderie Duchesnay est une source de fierté pour la communauté. Le chef McLeod a ajouté : « Cet établissement ultra moderne est plus qu'une simple garderie; c'est une pierre angulaire pour l'avenir de nos

enfants, car elle leur offre un environnement sécuritaire, stimulant et éducatif. » Le succès de la garderie est une source de fierté pour la communauté, car elle répond non seulement aux besoins des familles en matière de garde d'enfants, mais elle favorise aussi un sentiment d'identité culturelle et de cohésion communautaire.

Le chef McLeod a souligné l'impact plus vaste du soutien de l'AFPN : « Leur soutien nous a permis de jeter les bases d'une économie forte et indépendante, ce qui est essentiel au bien-être à long terme de notre peuple. » Le partenariat de l'AFPN représente un engagement commun à l'égard de la prospérité et de l'autosuffisance des communautés des Premières Nations, ce qui favorise la réalisation de projets qui procurent des avantages durables.

Le succès de la garderie Duchesnay est un bel exemple de ce qui peut être accompli grâce à la collaboration et à l'engagement. Il souligne l'importance de créer des milieux d'apprentissage qui sont non seulement sécuritaires et enrichissants, mais aussi culturellement enrichissants et qui soutiennent les valeurs communautaires. Le chef McLeod a fait remarquer : « Le partenariat de l'AFPN nous a permis de jeter les bases d'une économie forte et indépendante, ce qui est essentiel au bien-être à long terme de notre peuple. »

Ce récit est une source d'inspiration pour d'autres Premières Nations, car il montre comment le développement économique et social peut se conjuguer pour produire des effets significatifs et durables. L'appui de l'AFPN a non seulement facilité l'établissement de la garderie Duchesnay, mais il a aussi ouvert la voie à de futurs projets qui continueront de profiter à la communauté de la Nipissing First Nation. La réussite de ce projet met en évidence le potentiel de croissance et de développement lorsque les communautés ont accès aux ressources financières et au soutien nécessaires.

Projet de membre

Snuneymuxw First Nation : Bâtir la prospérité, célébrer la culture

Lieu : Colombie-Britannique

Nation : Snuneymuxw First Nation



La Snuneymuxw First Nation est une communauté dynamique dans les environs de Nanaimo, dans le centre-est de l'île de Vancouver, qui fait partie du peuple des Salish de la Côte. Leur territoire, riche en ressources naturelles, compte 1 560 habitants, dont 550 vivent dans la réserve. La culture et la tradition jouent un rôle central dans la vie des Snuneymuxw.

Reconnaissant l'occasion de favoriser la croissance économique et la revitalisation culturelle, la Snuneymuxw First Nation a entrepris un projet ambitieux, soit la construction d'un hôtel de classe affaires dans le centre-ville de Nanaimo. Cette vision était ancrée dans le désir de la communauté de reconstruire et de prospérer afin d'assurer sa prospérité future. Joan Brown, une éminente membre de la communauté, a exprimé cette vision en ces termes : « Nous savons que le développement social et le développement économique vont de pair et, à mon avis, c'est une véritable guérison. »

L'hôtel Courtyard by Marriott Nanaimo, un hôtel de classe affaires de 172 chambres, adjacent au Vancouver Island Conference Centre, illustre bien cette vision.



Une photo de groupe à la cérémonie d'ouverture de l'hôtel Courtyard by Marriott Nanaimo, le 31 mai 2023. Des représentants de la Ville de Nanaimo et du milieu des affaires étaient présents à l'événement qui comprenait des discours et une cérémonie d'inauguration qui a suivi des spectacles de danse, des chants et des bénédictions de la Snuneymuxw First Nation.

ESG	E	
ODD	Environnement	
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

L'hôtel intègre harmonieusement l'art et la culture des Snuneymuxw dans sa conception, ses chambres et ses espaces publics.

L'AFPN a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce projet, en offrant un financement de plus de 7 M\$. Le soutien fourni par l'AFPN comprenait des prêts à long terme assortis de taux d'intérêt favorables, des options d'investissement et des conseils en matière de planification des immobilisations adaptés aux besoins de la communauté. Ian Simpson, président-directeur général du Snuneymuxw Economic Development Group, a souligné les avantages de travailler avec l'AFPN : « Aucune autre institution financière n'est parvenue à égaler les taux d'intérêt offerts par l'AFPN. Un investissement de cette ampleur n'aurait probablement pas été possible il y a 10 ou 15 ans. Je ne pense pas que ma grand-mère, qui est décédée, aurait cru que notre nation aurait pu réaliser un tel projet, même de mon vivant. Cette réalisation est certainement une source de fierté. »

Malgré des défis importants, notamment la pénurie de main-d'œuvre, les coûts de construction élevés et la pandémie de COVID-19, le projet a progressé avec détermination et résilience. La première pelletée de terre a eu lieu au printemps 2020, juste avant la pandémie, mais le projet s'est poursuivi, démontrant la force de la communauté.

L'ouverture de l'hôtel Courtyard by Marriott Nanaimo a eu un effet transformateur sur la Snuneymuxw First Nation. L'hôtel emploie 44 personnes, dont plusieurs membres de la bande, ce qui crée de précieuses possibilités d'emploi et favorise l'acquisition de compétences dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Ces emplois procurent non seulement des avantages économiques, mais ils renforcent également les liens communautaires et la fierté culturelle.

L'intégration de l'art et de la culture des Snuneymuxw à l'hôtel honore les enseignements de la terre et des ancêtres. Joan Brown a souligné : « Les œuvres d'art racontent les histoires de nos ancêtres; elles nous ramènent à la terre. Ce développement rétablit et réclame notre présence, de sorte que ces histoires commencent à revivre. »

De plus, l'hôtel Courtyard by Marriott Nanaimo a eu des répercussions importantes sur l'économie locale. Le Vancouver Island Conference Centre à Nanaimo a été considérablement surchargé et a eu de la difficulté à accueillir de grandes conférences en raison du manque de chambres d'hôtel. Avec l'ajout de nouveaux hôtels, dont le Courtyard by Marriott Nanaimo, le centre de conférences réserve désormais de grandes conférences, ce qui profite non seulement au nouvel hôtel, mais aussi à d'autres hôtels et entreprises du centre-ville.

Les membres de la communauté ont exprimé leur profonde reconnaissance pour le projet. Ian Simpson a fait remarquer : « Notre communauté est très fière de posséder

cet hôtel. Pour ma part, j'emmène mes propres enfants là-bas pour leur montrer que c'est à eux. C'est évidemment une belle réussite. »

Joan Brown considère que les partenariats comme celui entre la Snuneymuxw First Nation et l'AFPN peuvent être une source de force. « Non seulement pour nos gens, mais pour tous ceux qui peuvent séjourner à l'hôtel. Je pense que le résultat est bien meilleur lorsque l'on prend le meilleur des deux mondes - les partenariats et le développement - et qu'on le transforme en quelque chose d'important afin que tout le monde puisse en profiter. »

« Il s'agit de travailler ensemble au développement social et économique pour nous aider à être forts de façon significative. »

Le succès du projet Courtyard by Marriott Nanaimo démontre que des partenariats stratégiques et des investissements dans les infrastructures permettent d'obtenir des résultats concrets. La Snuneymuxw First Nation, avec le soutien de l'AFPN, a créé une entreprise économique florissante tout en revitalisant son patrimoine culturel. Cette réalisation témoigne de la résilience et de la collaboration, et démontre que le développement économique et social peut produire des effets significatifs et durables.



De gauche à droite : Ian Simpson, Sophia Good, Theadora Harris, Aunalee Boyd-Good et Sandra Good



Projet de membre

Première Nation des Pekuakamiulnuatsh : Financement de la résilience

Lieu : Québec

Nation : Pekuakamiulnuatsh



Les Pekuakamiulnuatsh habitent depuis des millénaires un vaste territoire qui s'étend au-delà des bassins versants du Pekuakami, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec. Leur principal lieu d'occupation est aujourd'hui la communauté de Mashteuiatsh, qui signifie « la pointe ». De tout temps, Mashteuiatsh a été un lieu de rassemblement, d'échange et de partage unique sur les berges du Pekuakami.

Aujourd'hui, Mashteuiatsh compte un peu plus de 2 000 membres résidents, alors que plus de 8 000 autres vivent à l'extérieur de la communauté. Pour le chef Gilbert Dominique, l'une des préoccupations les plus pressantes du Conseil est de veiller à ce que les générations futures soient adéquatement soutenues.

La solution est venue en partie de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN), qui, en 2016, a été en mesure d'aider la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à financer une



ESG

E

ODD

Environnement





participation de 13,3 M\$ dans le projet éolien Namunashu, construit sur son territoire ancestral.

« Les précédents projets auxquels nous avons participé nous ont démontré que le développement énergétique était un moyen sûr d'investir, déclare le chef Dominique. C'est un investissement stable et durable au fil du temps, mais il faut inévitablement avoir accès à un soutien financier, comme celui que nous avons reçu de l'AFPN, pour réussir financièrement à long terme. »

Dans les années qui ont suivi le projet Namunashu, le chef Dominique et la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh ont travaillé en étroite collaboration avec l'AFPN pour financer trois autres projets hydroélectriques, soit la centrale Ouatshouan pour 17,2 M\$, la centrale Mistassini pour 24 M\$ et la centrale Shipiss pour 6,8 M\$.

« Les projets Ouatshouan et Mistassini ont été réalisés en partenariat avec nos voisins municipaux, explique Serge Simard, directeur Économie, emploi et partenariats stratégiques pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Nous avons créé conjointement une société en commandite pour gérer les projets et avons financé notre part de 45 % par l'entremise de l'AFPN, qui a été en mesure de nous offrir des taux d'intérêt plus avantageux que ceux d'Investissement Québec. »

« Depuis le financement de ces projets par l'AFPN, notre Première Nation génère désormais des revenus autonomes importants qui ont un impact réel pour notre communauté », ajoute le chef Dominique.

Les divers projets énergétiques ont apporté de nombreux avantages à Mashteuiatsh, notamment l'apport de revenus autonomes alloués à l'ensemble de la communauté. Cela a permis de financer collectivement des priorités qui ne pourraient l'être autrement, de réaliser de plus grandes économies d'intérêts, d'offrir des possibilités d'emploi et, de manière générale, d'avoir un plus grand impact dans la communauté.

Cela a également favorisé d'autres occasions de partenariats d'affaires avec les communautés et les

gouvernements autochtones et allochtones voisins, devenant ainsi un modèle pour l'ensemble du pays.

« L'accès au crédit signifie que nous pouvons approcher d'éventuels partenaires, explique le chef Dominique. Nous avons pu construire notre centrale électrique Ouatshouan grâce au modèle de partenariat de la Société de l'énergie communautaire, un véhicule qui a finalement ouvert la porte à de nombreux autres projets d'aménagement. »

Selon le vice-chef Patrick Courtois : « Le partenariat que nous avons dans la région est un modèle collectif pour l'ensemble de la province, voire pour l'ensemble du pays, car il n'existe nulle part ailleurs. Il est essentiel que les Premières Nations se mobilisent et partagent les connaissances qu'elles ont acquises pour stimuler leur croissance économique, ainsi que celle des communautés avoisinantes. »

Les membres de la communauté ont réagi positivement aux projets jusqu'à maintenant, puisqu'ils voient les avantages économiques et sociaux qui en découlent, et la transparence a renforcé la confiance des membres de la communauté.

« Les prochaines générations décideront de ce qu'elles feront de ces investissements, dit le chef Dominique. Ces projets visent à faire en sorte que, dans les années à venir, les membres de notre communauté aient accès à des fonds pour investir dans les priorités pertinentes du jour. »

Le vice-chef Courtois ajoute que l'AFPN a renforcé la résilience des Premières Nations en leur donnant accès au crédit et à des taux d'intérêt concurrentiels, favorisant ainsi les partenariats et le développement économique. Sa présence a également rapproché les communautés des Premières Nations de tout le pays, en abolissant les frontières et en créant de nouvelles possibilités de développement.

« Aujourd'hui, notre communauté est sollicitée de toutes parts pour divers projets de développement énergétique en raison de notre expérience passée, dit-il. Les gens savent que nous avons l'expertise et le soutien financier de l'AFPN, alors notre Première Nation et ses membres sont devenus indispensables dans notre région. »

Mesures de protection des emprunts collectifs

L'AFPN utilise un modèle d'emprunt collectif qui permet aux membres d'emprunter aux mêmes taux aux termes d'une débenture, ce qui est équitable pour tous. Grâce à notre réussite et à nos cotes de crédit de qualité, nous pouvons offrir un accès au financement pour les projets des membres, au besoin.

Pour protéger nos membres, nous avons mis en place les mesures de protection suivantes :

- **Le conseil doit approuver à l'unanimité** chaque demande de prêt.
- **Les ratios minimaux de couverture de la dette** sont utilisés pour :
 - calculer la capacité d'emprunt;
 - intégrer la sensibilité d'une diminution des sources de revenus garantis sans affecter la capacité du membre à effectuer les remboursements du prêt;
 - surveiller la performance des revenus mis en gage par rapport aux ratios minimaux de couverture tout au long de la durée du prêt.
- **Les revenus mis en gages sont versés directement à l'AFPN** pour couvrir les paiements de prêts (plus de 75 % sont des contrats fédéraux/provinciaux).
 - Les fonds excédentaires par rapport aux remboursements du prêt sont remboursés au membre.
- **Revenus en bonne santé** : depuis 2014, les revenus mis en gage au profit de l'AFPN ont dépassé de quatre fois les obligations annuelles en matière d'intérêt.
- **Autres revenus disponibles** : la FNFA intercepte près de 248 M\$ sur le montant de 2,3 G\$ des revenus disponibles de nos membres.
 - Les membres doivent substituer une source de revenus productive à une source de revenus non productive au besoin.
- **Fonds de réserve pour la dette (FRD)** : l'AFPN retient 5 % sur chaque prêt pour se protéger contre les défauts de paiement des membres.
 - Le solde du FRD peut assurer le service des paiements d'intérêts pendant 21 mois au besoin.
 - Le FDR est remboursé au membre, majoré des gains, après le remboursement final du prêt.
- **Fonds d'urgence (FU)** : disponible pour appuyer les paiements de prêts des membres emprunteurs en cas de choc économique généralisé.

La FNFA n'a jamais eu un membre en défaut de paiement d'un prêt et n'a jamais eu à mettre en œuvre aucune mesure de protection. Nos membres représentent à quel point nous sommes « plus forts ensemble ».

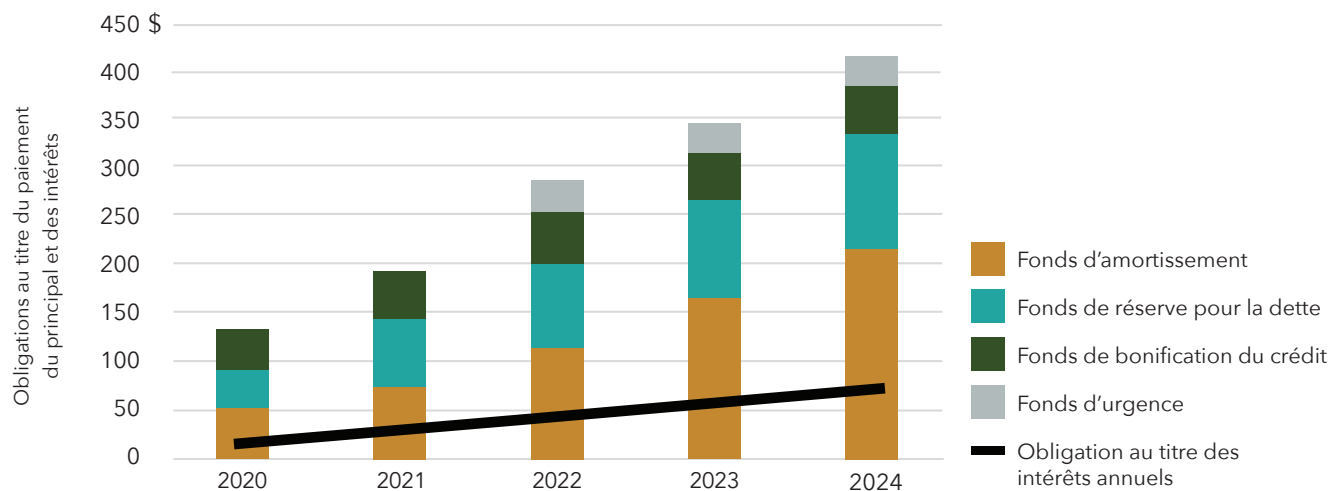
Investir avec nous

L'AFPN offre des taux d'investissement préférentiels à ses membres investisseurs, tant pour les placements flexibles que pour les placements immobilisés. Selon la même méthodologie que pour nos programmes d'emprunt, nous n'imposons pas de frais pour les dépôts et les retraits ni de frais de gestion des placements. Les services d'investissement sont ouverts aux organismes autochtones sans but lucratif et à d'autres organismes, ainsi qu'aux communautés. Il n'est pas nécessaire de se soumettre au processus de certification auprès du CGF pour devenir membre investisseur (exigence pour les membres emprunteurs seulement).

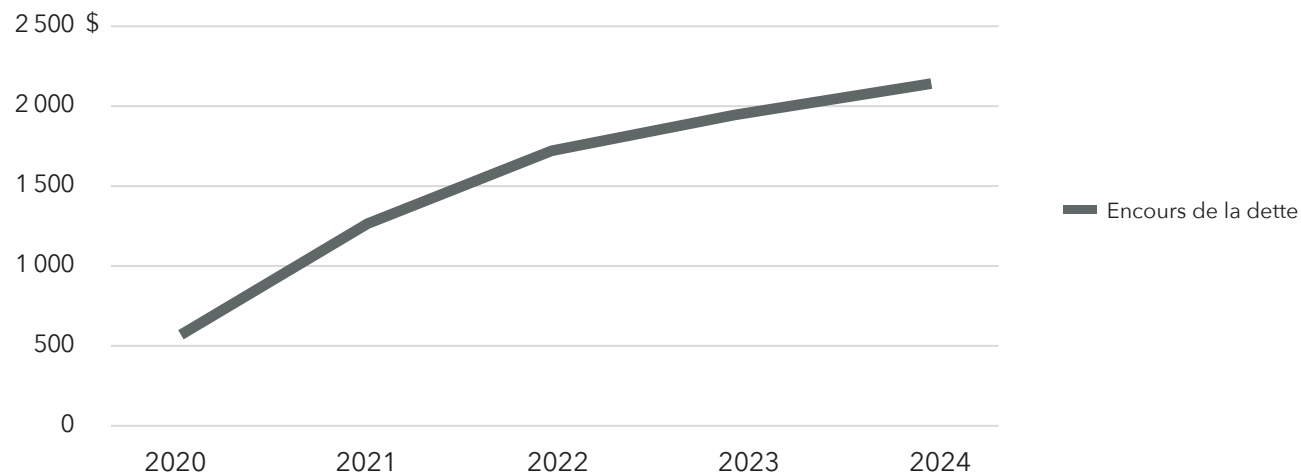
Les produits que nous offrons :

Comptes	Caractéristiques
Compte d'épargne à intérêt élevé	<ul style="list-style-type: none">• Flexible : dépôt et retrait selon les besoins• Investir les fonds non requis dans l'immédiat ou pendant la prise de décisions pour gagner des revenus passifs• Taux d'intérêt actuel : 5,15 %
Placements immobilisés (CPG)	<ul style="list-style-type: none">• Options immobilisées lorsque les fonds ne sont pas requis pendant six mois ou plus• Taux de rendement garanti pour la durée du placement

Récapitulatif sur 5 ans : liquidités (M\$)



Récapitulatif sur 5 ans : encours de la dette (M\$)



Notre équipe

Nos employés sont au cœur de ce que nous faisons à l'AFPN et ils aident nos nations membres à réaliser leurs rêves. Faites connaissance avec l'équipe de l'AFPN avec qui vous allez collaborer.



Ernie Daniels CPA, CGA, CAFM
Président et chef de la direction

À titre de président et chef de la direction, Ernie Daniels gère les affaires commerciales de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN). Il est comptable agréé (CGA) et gestionnaire financier autochtone accrédité.

Originaire de la Salt River First Nation, Ernie a déménagé d'Ottawa à Kelowna en 2011 pour travailler avec l'AFPN en tant que directeur des finances et a ensuite été nommé président et chef de la direction en juin 2012. Avant de se joindre à l'AFPN, Ernie a été président et chef des opérations d'AFOA Canada pendant sept ans et directeur des finances de la Fondation autochtone de guérison pendant cinq ans.

Ernie a travaillé pour des organisations autochtones à but non lucratif dans divers postes de direction et de gestion. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration et comités. Il est le premier membre d'une Première Nation à être nommé au conseil d'administration de la Banque du Canada. Il a aussi été membre du groupe d'étude sur la recherche de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) chargé d'étudier les rapports financiers des Premières Nations; président de la NWT Legislative Assembly Society; vice-président de la NWT Development Corporation; membre du conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) et président du comité de vérification et membre du comité des normes, des approbations et de la certification. Il a également été membre du conseil d'administration de l'Organisation canadienne des services exécutifs (SACO).



Steve Berna CPA, CA
Directeur des opérations

En tant que directeur des opérations, Steve Berna gère les programmes de prêts (émissions d'obligations et programme de financement intérimaire) et les investissements de l'AFPN, ainsi que les relations avec les obligataires, les agences de notation et le syndicat bancaire.

Steve a quitté Victoria, en Colombie-Britannique, en 2008 pour aider à élaborer les politiques de fonctionnement de l'AFPN et le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes. Avant de commencer à travailler à l'AFPN, Steve était le PDG de la Municipal Finance Authority of BC. Steve a obtenu son titre de comptable en tant qu'employé de KPMG.

À plusieurs reprises, Steve, à la demande de la Banque mondiale, a développé et présenté les concepts bénéfiques des modèles d'emprunt communs pour les pays en développement. Il a également donné des cours de finance dans des collèges de la région de Vancouver.



Le personnel de l'AFPN à l'AGA ayant eu lieu à l'Enoch Cree Nation, Alb.

HAUTE DIRECTION

Bobbi Setter

Adjointe de direction principale

Jody Anderson, CAPA

Conseillère en stratégies et partenariats

Jonathan Plante, BASc, MPA

Conseiller en politique stratégique

Manon Lamontagne, MA, MBA,

CRHA, CAPA

Responsable des ressources humaines

SERVICES AUX MEMBRES

Jo-Ann Derrickson

Directrice des services aux membres

Donna St. Louis, BA, PBD

Directrice adjointe des services aux membres

Ian Bear, MBA

Gestionnaire des services aux membres, Saskatchewan

Sybil Campbell

Gestionnaire des services aux membres, Centre de la C.-B. et partie continentale

Patricia Debassige, CAPA

Gestionnaire des services aux membres (bilingue), Ontario

Jerrett Lafontaine, BBA

Gestionnaire des services aux membres, Alberta, T.N.-O. et nord de la C.-B.

Nadia Robertson

Gestionnaire des services aux membres (bilingue) Québec et Est du Canada

FINANCES

Rachel McAllister, CPA, CA

Directrice financière

James Byra, CPA

Directeur des finances

Sarah Ward, CPA

Contrôleur financier

Scott Mazurkewich, BCOMM

Analyste financier principal

Ghislain Bruneau

Analyste financier (bilingue)

Shelley Mills

Coordonnatrice des finances et des comptes

Elsie Grass

Commis comptable

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Stephen Blancher, BCIS

Gestionnaire des TI

Nora Waldenberger, MCSE

Administratrice, réseaux et systèmes informatiques

Alexey Stepanets

Développeur de logiciels

COMMUNICATIONS

Naomi Mison, BA

Responsable des communications

Brianna Wilson

Coordonnatrice des médias sociaux et du marketing

ADMINISTRATION

Johnathon Patrick

Adjoint administratif



Le personnel de l'AFPN et les membres du conseil à l'AGA de 2023



Événements, engagement communautaire et réalisations

En 2023, nous avons lancé le bulletin électronique de l'AFPN, un bulletin trimestriel qui comprend des mises à jour sur les nouveaux membres, les prêts et les événements, ainsi que des nouvelles et des annonces de l'industrie.

Depuis septembre 2023, nous avons distribué trois numéros du bulletin à 15 abonnés, avec un taux d'ouverture de 59 %. Nous prévoyons élargir notre portée pour inclure d'autres publics stratégiques afin d'amplifier notre message.



Dixième débenture

Le mois de janvier a marqué une étape importante pour l'AFPN : sa dixième débenture a reçu l'étiquette de durabilité de Bloomberg Financial Markets. Cette marque de reconnaissance motivera les investisseurs qui ont pour mandat d'acheter uniquement des initiatives de financement durable, ou des débentures qui font une différence pour les personnes et leurs communautés. La dixième débenture de l'AFPN permettra à 25 Premières Nations du Canada d'avoir accès à 357 M\$ pour répondre aux priorités communautaires, notamment les services de garde d'enfants, le logement et la création d'emplois.

100 meilleurs employeurs en Colombie-Britannique

En février 2024, nous avons été fiers d'annoncer que l'AFPN a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs de la Colombie-Britannique. Ce concours annuel spécial identifie les employeurs de la Colombie-Britannique qui, dans leur secteur d'activité, offrent un cadre de travail exceptionnel. L'AFPN a été reconnue pour son milieu de travail exceptionnel, son engagement communautaire et ses politiques de conciliation travail-vie personnelle. Cette réalisation témoigne du travail acharné et du dévouement de tous les membres du personnel de l'AFPN, passés, présents et futurs.



Conférence *Les Premières Nations* ouvrent la voie

L'événement *Prendre notre destin en main : Les Premières Nations ouvrent la voie 6* a connu un nombre record de participants en novembre 2023. La rencontre annuelle est présentée par les institutions créées en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF), la Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN) et le Conseil consultatif des terres (CCT).

La conférence de trois jours, qui a eu lieu à Gatineau, au Québec, a mis en valeur les Premières Nations à l'avant-garde de l'élargissement du champ des compétences et souligne leurs réalisations dans l'utilisation des ententes et des lois administrées par les Premières Nations. Parmi les conférenciers de cette année, mentionnons le chef Robert Louie (président, CCT), C.T. Manny Jules (président, CFPN),

Allan Claxton (président exécutif, Institut des infrastructures des Premières Nations) et Harold Calla (président exécutif, CGF).

Ernie Daniels, président et chef de la direction de l'AFPN, a fait part aux délégués des possibilités de financement offertes aux Nations autochtones, ainsi que des assurances et des garanties détenues par des Autochtones par l'entremise de l'AFPN. Guidé par l'innovation, le respect et la collaboration, le modèle vise à transformer la propriété en un outil permettant de favoriser la réconciliation économique afin d'amplifier les voix autochtones sur le parcours vers la richesse et la prospérité.

Parmi les autres points saillants de la conférence, mentionnons une table ronde avec des représentants de Mistawasis Nehiyawak. Cette communauté des Premières Nations en Saskatchewan a réalisé d'importants investissements communautaires pour ses membres en ayant recours à la LGFPN et au financement par l'entremise de l'AFPN.



Conférence Les Premières Nations
ouvrent la voie



États financiers audités

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations



Ernie Daniels - Président et chef de la direction
Le 4 juin 2024



KPMG LLP
200 - 3200 Rue Richter
Kelowna BC, V1W 5K9

Tel 250-979-7150
Fax 250-763-0044
www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts

d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


KPMG A.C.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Le 4 juin 2024
Kelowna (Canada)

État de la situation financière

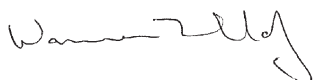
Au 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	2024	2023
Actifs Financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304 628 \$	224 730 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	118 936	101 096
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	213 503	160 313
Prêts aux membres (note 4)	1 908 323	1 676 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions (note 5)		
Fonds détenus à payer aux membres	114 545	62 686
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	20 447	19 157
Autres	324	324
	2 680 706	2 244 824
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	696	895
Intérêts courus à payer	17 613	12 728
Apports reportés (note 12)	1 397	1 095
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	118 936	101 096
Fonds détenus à payer aux membres	114 545	62 686
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	20 447	19 157
Dette à court terme (note 6)	400 000	400 000
Débetures (note 7)		
Principal	1 983 000	1 626 000
Prime et escomptes non amortis, montant net	6 780	9 529
Frais d'émission de débetures convertibles non amortis	(7 860)	(6 963)
	2 655 554	2 226 223
Actifs financiers nets	25 152	18 601
Actifs non financiers		
Fonds de bonification du crédit (note 8)	53 163	53 163
Fonds pour éventualités (note 9)	35 540	33 665
Immobilisations (note 10)	2 702	1 645
Charges payées d'avance	1 045	1 332
	92 450	89 805
Engagements et éventualités (note 11)		
Excédent accumulé	117 602 \$	108 406 \$
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 12)	117 173 \$	108 132 \$
Gains de réévaluation cumulée	429	274
	117 602 \$	108 406 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Chief Warren Tabobondung - *Président du conseil*



Ernie Daniels - *Président et chef de la direction*

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	Budget de 2024 (note 1(g))	2024	2023
Produits			
Subventions et apports (note 13)			
Accords de financement et de subventions	1 642 \$	4 396 \$	3 343 \$
Apports reportés	-	(1 397)	(1 095)
Intérêts provenant des programmes de prêts	75 677	70 230	58 899
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	2 864	2 864	2 872
Placements	11 090	12 789	7 549
Frais de gestion	639	636	2 279
Autres	22	43	178
	91 934	89 561	74 025
Charges [note 1 h)]			
Intérêts sur le financement	69 903	64 692	54 092
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	829	401	395
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 556	1 432	1 391
Frais de financement	1 592	1 508	1 532
Honoraires de professionnels	856	1 477	564
Voyages et ateliers	1 050	822	969
Salaires et avantages du personnel	4 373	3 650	3 149
Opérations et gestion	900	780	710
Revenus de placement attribuables aux membres	5 534	5 560	4 261
Amortissements des immobilisations	477	198	520
	87 070	80 520	67 583
Excédent	4 864 \$	9 041 \$	6 442 \$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	108 132	108 132	101 690
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	112 996 \$	117 173 \$	108 132 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	Budget de 2024 (note 1(g))	2024	2023
Excédent	4 864 \$	9 041 \$	6 442 \$
Variation des actifs non financiers			
Apports au fonds pour éventualités	-	(1 875)	(1 115)
Acquisition d'immobilisations	-	(1 255)	(179)
Amortissement d'immobilisations	477	198	520
	477	(2 932)	(774)
Variation nette des charges payées d'avance	-	287	(838)
	477	(2 645)	(1 612)
Gains de réévaluation nets	-	155	176
Augmentation des actifs financiers nets	5 341	6 551	5,006
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	18 601	18 601	13 595
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	23 942 \$	25 152 \$	18 601 \$

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	274 \$	98 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s génér(e)s et reversé(e)s au cours de l'exercice découlant des éléments suivants :		
Contrats dérivés	155	176
Pertes de réévaluation cumulées à la clôture de l'exercice	429 \$	274 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024 et chiffres comparatifs pour 2023

(en milliers)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent d'exploitation	9 041 \$	6 442 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(2 864)	(2 872)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	401	395
Amortissement des frais d'émission de débentures	1 432	1 391
Amortissements des immobilisations	198	520
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	5 275	274
	13 483	6 150
Activités de placement		
Acquisition de placements	(72 905)	(64 859)
Augmentation des montants à payer aux membres	17 840	14 301
Augmentation nette de la trésorerie soumise à des restrictions et des équivalents de trésorerie	(53 149)	(21 963)
Augmentation des fonds détenus à payer aux membres	51 859	42 852
Augmentation (diminution) des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	(1 290)	(20 889)
	(55 065)	(50 558)
Activités de financement		
Prêts aux membres émis	(285 700)	(183 781)
Remboursement de prêts aux membres	54 050	47 981
Débentures émises, principal	357 000	-
Prime liée (escompte lié) à l'émission de débentures	(286)	-
Frais d'émission de débentures	(2 329)	-
	122 735	(135 800)
Activités d'investissement en immobilisations:		
Acquisition d'immobilisations	(1 255)	(179)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	79 898	(180 387)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	224 730	405 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	304 628 \$	224 730 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés	59 807 \$	54 737 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1^{er} avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

1. Principales méthodes comptables :

comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

a) Mode de présentation :

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, pour éventualités, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN.

Fonds d'exploitation :

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

Fonds de bonification du crédit :

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

Fonds pour éventualités :

Créé dans le cadre d'une entente avec Relations Couronne-Autochtones et Affaire du Nord Canada (« RCAANC »), le fonds pour éventualités offre un soutien aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés en raison de pandémies d'envergure mondiale ou d'autres événements économiques défavorables généralisés.

Fonds d'amortissement :

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

Fonds de réserve pour la dette :

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour la dette afin de s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versées par le membre au fonds de réserve pour la dette et le bénéfice net sur le placement du fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve pour la dette ne prévoient ni excédent accumulé ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

b) Comptabilisation des produits :

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées. Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

Les intérêts provenant de programmes de prêts auprès des membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres. Les placements, les frais de gestion et les autres produits sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

d) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, la dette à court terme et les débetures sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	De 30 % à 45 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur 5 à 10 ans

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

f) Utilisation d'estimations :

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

g) Données sur le budget :

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 4 mai 2023. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

h) Informations sectorielles :

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour les exercices présentés. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

2. Fonds de réserve pour la dette :

a) Placements :

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débetures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à quelque moment que ce soit, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2024, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 735 \$	65 609 \$
Billets de dépôt structurés [note 11 a)]	25 436	-
Obligations d'État et de sociétés	62 765	35 487
	118 936 \$	101 096 \$

Les billets de dépôt structurés comprennent des billets qui viennent à échéance en novembre 2033 et en mai 2034 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 3,90 % à 4,03 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 63,5 millions de dollars (35,0 millions de dollars en 2023), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre décembre 2031 et septembre 2033 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 2,25 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2024 s'élevait à environ 60,0 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds de réserve pour la dette comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2024, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 5,6 millions de dollars (néant en 2023) et les revenus de placement connexes pour l'exercice considéré s'élevaient à 0,2 million de dollars (néant en 2023).

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

b) Sommes à payer aux membres :

Les sommes à payer aux membres à l'égard des fonds de réserve pour la dette seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2024 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

3. Fonds d'amortissement :

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débetures. Les sommes du fonds d'amortissement ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2024, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 669 \$	15 499 \$
Certificats de placement garanti	91 085	65 800
Billets de dépôt structurés [note 11 a)]	550	-
Obligations d'État et de sociétés	95 199	79 014
	213 503 \$	160 313 \$

Les certificats de placement garanti comprennent des certificats qui viennent à échéance entre mai 2024 et mars 2032 et qui sont assortis de taux d'intérêt allant de 4,40 % à 6,15 %.

Les billets de dépôt structurés viennent à échéance en mai 2034 et sont assortis d'un taux d'intérêt de 4,03 %.

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 96,6 millions de dollars (76,8 millions de dollars en 2023), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre avril 2024 et décembre 2032 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,71 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2024 s'élevait à environ 92,0 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2024, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 31,6 millions de dollars (19,0 millions de dollars en 2023) et les revenus de placement connexes pour l'exercice considéré s'élevaient à 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars en 2023).

4. Prêts aux membres :

	2024	2023
Prêts liés au financement par débetures	1 774 260 \$	1 468 912 \$
Prêts liés au financement provisoire	133 634	207 332
	1 907 894	1 676 244
Gains non réalisés sur les contrats dérivés	429	274
	1 908 323 \$	1 676 518 \$

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2024 se présente comme suit :

2025	185 216 \$
2026	51 582
2027	51 582
2028	51 582
2029	51 582
Par la suite	1 516 570
	1 907 894 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

a) Prêts liés au financement par débentures :

Les prêts liés au financement par débentures consentis aux membres consistent en des prêts accordés à 81 membres emprunteurs (80 membres emprunteurs en 2023). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 4,28 %.

b) Prêts liés au financement provisoire :

Les prêts liés au financement provisoire au 31 mars 2024 consistent en des prêts accordés à 12 membres emprunteurs (21 membres emprunteurs en 2023) qui portent intérêt à un taux variable allant de 2,40 % à 6,25 % payable mensuellement. Des prêts à 10 membres emprunteurs sont exigibles à vue ou à la date à laquelle l'AFPN émet des débentures pour remplacer le financement provisoire fourni à la Première Nation, selon la première de ces éventualités. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission de débentures. Des prêts à deux membres emprunteurs sont des accords de financement à long terme exigibles en juin 2028. Les prêts liés au financement provisoire restants seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire soit à la réalisation de l'objectif par les membres, tel que cela est défini dans leurs accords de prêt pour le financement.

c) Compte de recettes en fiducie garanti :

L'AFPN détermine quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans le texte législatif concernant l'emprunt de fonds par les membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et les paiements de principal, et ils sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- les paiements de principal et d'intérêts à l'AFPN prévus conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti pouvant être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

d) Dépréciation des prêts :

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2024 (néant en 2023). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve pour la dette applicable et, en dernier ressort, par une intervention effectuée auprès du Conseil de gestion financière des Premières Nations à l'égard des flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions :

	2024	2023
Fonds détenus à payer à un membre	114 545 \$	62 686 \$
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	20 447	19 157
Capital des membres [note 12 b)]	324	324
	135 316 \$	82 167 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Dette à court terme :

L'AFPN propose un programme de papier commercial afin de fournir des prêts de financement provisoire à ses membres. L'AFPN peut émettre du papier commercial d'un montant total maximal de 400 millions de dollars, qui est entièrement garanti par une facilité de crédit renouvelable. Le papier commercial en circulation au 31 mars 2024 présentait un taux d'intérêt moyen de 5,03 % (4,70 % en 2023). La valeur actualisée du papier commercial à l'émission n'était pas sensiblement différente de son capital.

La facilité de crédit renouvelable continue d'être offerte à l'AFPN au moyen de l'émission de billets d'acceptation bancaire ou de prêts portant intérêt calculés en fonction de la prime du prêteur. L'encours global de la dette contractée aux termes de la facilité de crédit renouvelable et du programme du papier commercial ne peut dépasser 400 millions de dollars. Au 31 mars 2024, l'encours de la facilité de crédit était de néant (néant en 2023). Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)] soit le 9 octobre 2024.

7. Débentures :

Les débentures correspondent aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux respectif de 1,71 % à 4,10 %, et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, à savoir du 26 juin 2024 au 1^{er} juin 2034. Les escomptes ou les primes lié(e)s à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 1,66 % à 3,13 %.

Au 31 mars 2024, les échéances du financement au moyen de débentures se présentaient comme suit :

2025	251 000 \$
2029	427 000
2031	594 000
2033	354 000
2035	357 000
	1 983,000 \$

8. Fonds de bonification du crédit :

Le fonds de bonification du crédit a été établi en vertu de la Loi et financé au moyen de plusieurs dépôts de RCAANC. Les sommes de ce fonds ne peuvent être placées que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les revenus de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance des fonds de réserve pour la dette et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert vers les fonds de réserve pour la dette n'a été effectué.

Au 31 mars 2024, le fonds de bonification du crédit se composait des éléments suivants :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 107 \$	4 200 \$
Certificat de placement garanti	-	5 000
Obligations d'État et de sociétés	48 130	44 036
Somme à verser au fonds d'exploitation	(74)	(73)
	53 163 \$	53 163 \$

Les obligations d'État et de sociétés, d'un principal global de 46,5 millions de dollars (42,0 millions de dollars en 2023), comprennent des obligations qui viennent à échéance entre juin 2030 et juin 2033 et qui sont assorties de taux de coupons allant de 1,25 % à 4,25 %. Leur valeur marchande au 31 mars 2024 s'élevait à environ 44,4 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9. Fonds pour éventualités :

Le fonds pour éventualités a été créé et financé au cours de l'exercice 2022 à l'aide d'apports de 32,49 millions de dollars provenant de RCAANC. Le fonds pour éventualités a pour but d'offrir un soutien financier remboursable aux membres emprunteurs de l'AFPN qui éprouvent des difficultés à effectuer les paiements de prêts à l'AFPN en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres chocs économiques généralisés ultérieurs. Les sommes du fonds pour éventualités doivent être déposées auprès d'une institution financière canadienne qui est membre de la Société d'assurances-dépôts du Canada. Les revenus de placement provenant du Fonds pour éventualités peuvent servir à acquitter les coûts d'exploitation de l'AFPN. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucun prêt provenant du fonds pour éventualités n'a été consenti aux membres emprunteurs.

Les activités du fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été les suivantes :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	33 665 \$	32 550 \$
Apports	-	-
Revenus de placement	1 875	1 115
Prêts aux membres emprunteurs	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	35 540 \$	32 665 \$

10. Immobilisations :

31 mars 2024	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût:					
Solde à l'ouverture de l'exercice	213 \$	132 \$	1,135 \$	646 \$	2 126 \$
Entrées	177	107	956	15	1 255
Sorties	(7)	(30)	(3)	-	(40)
Solde à la clôture de l'exercice	383	209	2,088	661	3 341
Cumul des amortissements:					
Solde à l'ouverture de l'exercice	92	82	307	-	481
Amortissements	29	31	123	-	183
Sorties	(4)	(19)	(2)	-	(25)
Solde à la clôture de l'exercice	117 \$	94	428	-	639
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	266 \$	115 \$	1 160 \$	661 \$	2 702 \$
31 mars 2023	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût:					
Solde à l'ouverture de l'exercice	208 \$	167 \$	1 033 \$	903 \$	2 311 \$
Entrées	7	14	106	52	179
Sorties	(2)	(49)	(4)	(309)	(364)
Solde à la clôture de l'exercice	213	132	1 135	646	2,126
Cumul des amortissements:					
Solde à l'ouverture de l'exercice	63	79	183	-	325
Amortissements	29	37	124	-	190
Sorties	-	(34)	-	-	(34)
Solde à la clôture de l'exercice	92	82	307	-	481
Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice	121 \$	50 \$	828 \$	646 \$	1 645 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les logiciels comprennent les coûts associés au logiciel qui est en développement. Étant donné qu'il n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2024, aucun amortissement n'a été comptabilisé. Une réduction de valeur de néant (330 000 \$ en 2023) au titre des logiciels est incluse dans l'amortissement présenté à l'état des résultats.

11. Engagements et passifs éventuels

a) Engagements

Location de bureaux - L'AFPN a conclu un contrat de location de bureaux, lequel échoira le 31 janvier 2028, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en octobre 2025. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit :

2025	276 \$
2026	330
2027	328
2028	325
	1 259 \$

Billets de dépôt structurés - L'AFPN a conclu des ententes de billets de dépôt structurés pour fixer les taux d'investissement sur la durée des billets. Les placements ont été effectués dans le fonds de réserve pour la dette et dans le fonds d'amortissement, comme il est décrit dans les notes 2 et 3. L'AFPN a les engagements suivants à l'égard des billets de dépôt structurés :

- billet payable par versements mensuels de 300 000 \$ à compter de juillet 2024, à régler d'ici novembre 2033;
- billet payable par versements mensuels de 550 000 \$ à compter de mars 2024, à régler d'ici avril 2034.

b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2024, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1^{er} juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt lié aux prêts accordés aux membres. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. Aux dates futures établies, l'AFPN réglera, auprès de l'institution financière, le contrat dérivé en trésorerie et réalisera alors un encaissement ou un décaissement de trésorerie, selon les fluctuations des taux d'intérêt. Le montant de trésorerie reçu ou payé au moment de l'extinction d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés à titre soit de gain, soit de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est éteint. La position de l'AFPN en termes de trésorerie est neutre, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère le montant de ces règlements en trésorerie auprès de ses membres ou l'attribue à ces derniers, selon le cas, sur la durée du contrat.

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés et des placements en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs, qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les obligations d'État et de sociétés et les contrats dérivés sont considérés comme étant des instruments financiers de niveau 2.

Le gain non réalisé net sur les contrats dérivés en vigueur au 31 mars 2024, d'un montant de 0,43 million de dollars (0,27 million de dollars en 2023), a été inscrit à l'état des gains et pertes de réévaluation et à l'état de la situation financière en tant que montant compensatoire des prêts aux membres.

12. Excédent accumulé

a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds :

	2024	2023
Fonds de bonification du crédit	53 163 \$	53 163 \$
Fonds pour éventualités	35 540	33 665
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	2 702	1 645
Non affecté	25 768	19 659
	28 470	21 304
	117 173 \$	108 132 \$

b) Capital des membres :

Le 1^{er} avril 2006, les actifs et les passifs d'AFPN Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil que celui qui contrôle l'AFPN, ont été transférés à l'AFPN. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFPN enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFPN, qui, au 1^{er} avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués d'AFPN Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFPN, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

c) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit :

	Fonds de bonification du crédit	Fonds pour éventualités	Fonds d'exploitation		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
Solde au 31 mars 2022	53 163 \$	32 550 \$	1 986 \$	13 991 \$	101 690 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 301	1 115	(520)	4 546	6 442
Acquisitions d'immobilisations	-	-	179	(179)	-
Transferts	(1 301)	-	-	1 301	-
Solde au 31 mars 2023	53 163 \$	33 665 \$	1 645 \$	19 659 \$	108 132 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 692	1 875	(198)	5 672	9 041
Acquisitions d'immobilisations	-	-	1 255	(1 255)	-
Transferts	(1 692)	-	-	1 692	-
Solde au 31 mars 2024	53 163 \$	35 540 \$	2 702 \$	25 768 \$	117 173 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. Subventions et apports :

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu avec RCAANC les ententes de financement suivantes :

	2024	2023
Entente globale de financement	2 301 \$	2 343 \$
Accord de subvention	1 000	1 000
Apports reportés de l'exercice précédent	1 095	-
Apports reportés	(1 397)	(1,095)
	2 999 \$	2 248 \$

Une entente globale de financement a été conclue avec RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 1 000 000 \$. Cet accord échoit le 31 mars 2024.

14. Instruments financiers :

a) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés au moyen de la dette à court terme. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débentures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles deviennent exigibles. L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions aux termes de sa dette à court terme (note 6) et de son fonds de bonification du crédit (note 8).

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN :

	2024			
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	- \$	696 \$	- \$	696 \$
Intérêts courus à payer	-	17 613	-	17 613
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	20 447	-	20 447
Fonds détenus à payer aux membres	114 545	-	-	114 545
Somme à verser aux membres	-	6 848	112 088	118 936
Dette à court terme	400 000	-	-	400 000
Débentures	-	-	1 983 000	1 983 000
	514 545 \$	45 604 \$	2 095 088 \$	2 655 237 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

				2024
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	- \$	895 \$	- \$	895 \$
Intérêts courus à payer	-	12 728	-	12 728
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	19 157	-	19 157
Fonds détenus à payer aux membres	62 686	-	-	62 686
Somme à verser aux membres	-	11 065	90 031	101 096
Dette à court terme	400 000	-	-	400 000
Débetures	-	-	1 626 000	1 626 000
	462 686 \$	43 845 \$	1 716 031 \$	2 222 562 \$

b) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve pour la dette et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

Le risque de crédit sur les prêts aux membres est réduit en s'assurant que tous les membres doivent d'abord se conformer aux critères financiers imposés qui définissent les limites d'emprunt et permettent d'évaluer la capacité de rembourser des dettes nouvelles et existantes. L'AFPN effectue des évaluations périodiques de ses prêts aux membres, y compris des examens mensuels en comparant les attentes en matière de produits perçus aux produits réellement perçus, afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. En vertu de ses conventions de prêt, l'AFPN a des exigences selon lesquelles les membres doivent s'engager à verser d'autres produits si un flux de produits qu'il s'était déjà engagé à verser à l'AFPN pour rembourser la dette s'est déprécié.

c) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, ainsi que les actifs et les placements du fonds de bonification du crédit et du fonds pour éventualités sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'exposent à un risque de taux d'intérêt (notes 2, 3 et 8).

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à court terme, laquelle porte intérêt à des taux variables. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur la dette à court terme et négocie les taux d'intérêt applicables aux prêts liés au financement provisoire accordés aux membres.

Glossaire

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés (note 11) pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe.

L'AFPN ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 53 000 \$ (57 000 \$ en 2023) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :

Ensemble de normes que les investisseurs soucieux de leur société utilisent pour filtrer les placements potentiels.

Les critères environnementaux tiennent compte du rendement d'une organisation en tant qu'intendante de la nature, par exemple, un projet d'énergie verte.

Les critères sociaux examinent la façon dont une organisation contribue à la société, par exemple, le logement abordable ou l'eau potable.

Les critères de gouvernance examinent comment une organisation contribue à l'amélioration du leadership et des contrôles internes, par exemple.

Fonds d'amortissement (FA) :

Fonds requis pour chaque émission de débetures en vertu de la Loi. Les paiements de principal sont détenus dans le FA jusqu'à l'échéance des débetures. Les gains du FA sont portés en réduction du solde du principal des prêts.

Fonds d'urgence (FU) : Accord du gouvernement fédéral visant à reconnaître l'incidence du choc économique généralisé sur les membres emprunteurs, comme les fermetures gouvernementales liées à la pandémie; les membres emprunteurs admissibles peuvent emprunter des FU pour couvrir les paiements de prêts à la FNFA en cas de choc économique généralisé.

Fonds de bonification du crédit (FBC) : Soutien pour le renflouement du FRD dans le cas où il est utilisé lorsque des membres sont en défaut. Le FBC fait l'objet d'une entente avec le gouvernement fédéral.

Fonds de réserve pour la dette (FRD) : Retenue de 5 % sur

chaque prêt pour soutenir les paiements des prêts en cas de défaut de la part d'un membre; cette retenue, majorée des gains, est remise au membre après l'extinction du prêt.

Loi sur la gestion financière des premières nations (LGFPN) : Loi fédérale en vertu de laquelle la FNFA a été créée et ses activités sont régies.

Programme de financement par

débeture (FD) : Programme de prêts à long terme assorti d'exigences de paiement du capital et des intérêts à taux fixe; lorsque le pool de prêts atteint une taille commercialisable, il passe du financement provisoire au financement par débetures; le taux est fixé pour la durée de la débeture (actuellement prévue pour 10 ans).

Programme de financement provisoire (FP) : Programme de prêts à court terme à taux variable assorti d'exigences de paiement des intérêts seulement; utilisés pour constituer un pool de prêts avant l'émission de débetures ou le financement de projets en construction.

Programme de papier commercial : Émission de billets à ordre à court terme à l'appui du programme de financement provisoire de la FNFA.

Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes :

Règlement visant à élargir le mandat de la FNFA afin de permettre des prêts à des membres qui utilisent d'autres recettes (en vertu de la LGFPN, la FNFA ne pouvait utiliser que les recettes fiscales foncières).

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) :

Instance gouvernementale fédérale vouée au renouvellement de la relation entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.



Imprimé sur Rolland Enviro® (Rolland Enviro® 100, de 80 lb pour le texte et de 100 lb pour la couverture). Ce papier est fait de fibres recyclées durables à 100 %, fabriqué à partir d'énergie renouvelable – le biogaz – et traité sans chlore.



PCF ECF



Siège social

Autorité financière des Premières Nations
3500, chemin Carrington, bureau 202
Westbank (Colombie-Britannique)
V4T 3C1

Téléphone : 250-768-5253
Sans frais : 866-575-3632
Télécopieur : 250-768-5258
Courriel : info@fnfa.ca



fnfa.ca